

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1298

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 83 par les mots :

« qui emploie le salarié ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.